



mes droits en tant que pere

Par **koss**, le **31/12/2011** à **17:57**

apres etre parti du nord de la france pour emmenagées dans le sud a la suite de la lourde depression de ma compagne.

Suite a sa longue hospitalisation en milieu psychiatrique elle en est sorti (non pas guéri, loin de la) mais avec l'idée que toutes sa maladie venait de moi!!???
de la , et apres trois enfants elle decide de repartir dans le nord avec nos enfants en me laissant seul

A t'elle le droits??

Que puis je faire??

Par **Claralea**, le **31/12/2011** à **18:06**

Oui, elle en a le droit et arrivée dans le nord, elle peut demander la residence exclusive des enfants

Mais vous aussi, vous pouvez, si elle compte partir prochainement, la courcircuiter et faire une requete en référé auprès du JAF de la residence des enfants, donc celui de votre ville actuelle et en demander la garde exclusive en expliquant que vos enfants se sont construits leur petite vie dans le sud, que leur mère ayant ete longtemps hospitalisée, ils ont l'habitude d'etre avec vous, et surtout, si c'est vrai, que la mère n'est pas en etat de s'en occuper serieusement si son etat de sante psychique laisse à desirer